



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E105730

VALABLE JUSQU'AU 23/04/2027

ÉDITÉ LE

09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/08/2023
10 000

Raison sociale : SARL MISSLIN

2 RUE DES ARTISANS
68480 BOUXWILLER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2012B909

Siret : 788 625 960 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 40 8558 0

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB11010968

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TRCB11010890

Téléphone : 03 89 08 22 69

Portable : 06 07 30 39 29

Fax :

Site Internet : chauffage-sanitaire-misslin.com

E-mail : compta@misslin.alsace

Responsabilité légale :
MISSLIN CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/11/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	05/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.